

Choulex se rebiffe

Presque dix ans avant le transfert des détenus de la prison de Saint-Antoine à celle de Champ-Dollon, qui eut lieu en 1977, la construction du nouvel établissement paraissait encore très hypothétique. Son emplacement définitif, à cheval sur les communes de Puplinge et de Choulex, n'était pas encore fixé en hiver 1968.

Dans la *Tribune de Genève* du 13 février, on pouvait lire:

«On ose dire que depuis quelques semaines, Choulex est une commune plus vivante que jamais. Le soir, dans les cafés, la conversation ne tombe plus. La politique retrouve un sel qu'elle avait oublié. Ceux qui n'avaient plus eu, depuis longtemps, l'occasion de manifester leur attachement à leur petit coin de pays, peuvent s'exprimer maintenant avec la sincérité de la colère.»

Ce préambule quelque peu ironique précédait le compte rendu d'une séance d'information tenue à Choulex,

en présence du chef du Département de justice et police, le conseiller d'État radical Henri Schmitt. «Près de deux cents personnes assistaient à cette assemblée publique, notait le journaliste Roger Dubois. On y remarquait les plus modestes agriculteurs et les plus hautes personnalités, parmi lesquelles M. Léopold Boissier, ancien président du CICR.»

Henri Schmitt expliqua que la prison serait construite à Choulex pour trois raisons: d'abord le terrain choisi appartenait à l'État, ensuite le nouvel établissement ne devait pas être trop éloigné de la Clinique psychiatrique de Bel-Air, enfin la Rive droite avait été abandonnée du fait des liaisons difficiles avec le Palais de Justice, et la Rive gauche n'offrait aucune autre possibilité.

«Les arguments de M. Schmitt n'ont pas convaincu la population», concluait l'envoyé spécial de la *Tribune* à Choulex.

Benjamin Chaix

LA TRIBUNE DE GENÈVE